



HAL
open science

Introduction. Post et dé-colonialité dans les champs du droit international et des migrations liées à l'Afrique : comment produire d'autres connaissances ?

Hélène Quashie

► To cite this version:

Hélène Quashie. Introduction. Post et dé-colonialité dans les champs du droit international et des migrations liées à l'Afrique : comment produire d'autres connaissances ?. *Revue africaine de sociologie* = *African Sociological Review*, 2022, Migrations et droit international : réflexions post/dé-coloniales depuis l'Afrique, 26 (2), pp.4-12, CODESRIA. hal-03935959

HAL Id: hal-03935959

<https://hal.science/hal-03935959v1>

Submitted on 15 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Numéro thématique

Migrations et droit international : réflexions post/dé-coloniales depuis l’Afrique. Exemples du Sénégal.

Introduction. Post et dé-colonialité dans les champs du droit international et des migrations liées à l’Afrique : comment produire d’autres connaissances ?

Hélène Quashie
LARTES-IFAN, Université Ch. A. Diop
Institut des Mondes Africains

1. *Genèse d’un programme de recherche*

Les cinq études et essais qui constituent ce dossier thématique sur le droit international et les migrations relatives à l’Afrique sont issus d’un programme de recherche pilote au Sénégal, coordonné par le réseau MILAMET (Migrations and international law in Africa, the Middle East and Turkey) à travers Thomas Spijkerboer (Vrije Universiteit Amsterdam), grâce au financement de la Fondation Heinrich Böll Sénégal organisé par Selly Ba.

Le point de départ de ce programme était de financer des projets de recherche indépendants, qui développent des perspectives analytiques et théoriques depuis l’Afrique, ici le Sénégal et la région ouest-africaine. Cette indépendance était garantie par un financement qui ne proviendrait pas des États et organisations internationales du Nord, souvent investis dans l’étude des migrations internationales. La production de connaissances, en effet, n’est pas toujours détachée de leurs agendas politiques, plus encore celle des pays du Sud où parallèlement l’État investit peu dans la recherche. Dissocier l’élaboration des politiques et la production académique au sujet des migrations relatives à l’Afrique était donc le premier objectif de ce programme, afin que les projets de recherche retenus contribuent autrement à un débat qui, pour l’instant, se joue principalement au Nord.

La thématique centrale de ce dossier sur les migrations et le droit international est ici entendue au sens large, et n’implique pas une dimension uniquement juridique. Le droit de séjour, de la nationalité ou du travail, implique aussi de fortes dimensions historiques, géographiques et sociologiques. Comme le montrent les différents articles de ce dossier, les approches engagées sont multidisciplinaires et relèvent tout autant du droit, que des sciences politiques, de l’histoire, de la sociologie, de la philosophie et de l’anthropologie. Elles concernent aussi une grande variété de flux migratoires sur, vers et depuis le continent africain, à travers les enjeux des circulations transfrontalières, de l’asile, de la migration irrégulière et des migrations moins abordées mais présentes de longue date qui opèrent du Nord vers le Sud. Ces différentes

approches mettent en exergue ce que des analyses plurielles, depuis la société sénégalaise, peuvent apporter aux réflexions socio-politiques et scientifiques à l'échelle internationale.

Ce programme a été l'occasion d'échanges récurrents entre les auteur.e.s sous différentes formes, à propos de leurs recherches respectives, qui se répondent sur plusieurs aspects et forment donc un ensemble cohérent. Au-delà des divergences dues à la variété thématique, aux ancrages disciplinaires et aux méthodologies adoptées, la majorité des analyses proposées explorent les modes de structuration des migrations identifiées, et la manière dont les normativités juridiques et institutionnelles (Diop, Ndiaye, Agne), mais aussi les enjeux sociaux et politiques, les produisent. Les subjectivités et témoignages des acteurs concernés par ces configurations migratoires ne sont pas pour autant absents (Quashie, Seck). Aussi, aborder ces questions à partir d'une même société ou d'une même région, bien qu'elle ne puisse être représentative de tout un continent, a deux avantages : 1) celui d'amener à réfléchir à des contextes similaires dans d'autres régions d'Afrique et à des comparaisons avec d'autres systèmes en place ; 2) celui d'analyser ce que des dispositifs et régimes migratoires différenciés font à une société subsaharienne et en retour, ce que celle-ci nous enseigne autour de ces enjeux.

2. Problématique générale

Le Sénégal et plus globalement l'Afrique de l'Ouest se sont construits de longue date au carrefour de multiples mouvements migratoires internes, mais aussi vers et depuis d'autres continents. Les questions posées par les cinq études et essais présentés ici interrogent le rôle de l'État, les pratiques et engagements des gouvernants pris en son nom, les modes de dépendance vis-à-vis des États du Nord et des organisations internationales, et les logiques néolibérales qui encadrent les processus migratoires et influencent les trajectoires. Ces questionnements mobilisent l'histoire et ses héritages juridiques et institutionnels dans les mouvements entre l'Afrique et l'Europe. Ils invitent à des propositions pratiques et conceptuelles pour repenser les cadres juridiques actuels (Diop, Ndiaye, Agne). Ils engagent aussi des réflexions sur la colonialité des mécanismes de reproduction socio-politique dans la gestion des migrations en Afrique (Diop, Seck) et en dehors, celle des pratiques sociales engendrées (Quashie), et sur les alternatives possibles portées par les acteurs et communautés locales (Seck). Ces questionnements transversaux concernent les circulations de groupes nomades ou transhumants, de réfugiés, de migrants irréguliers et d'autres plus privilégiés qui viennent du Nord. De tels choix thématiques donnent à voir un large éventail de problématiques migratoires que l'on retrouve sur l'ensemble du continent africain. Certains articles ont en outre souligné ce que la pandémie du Covid 19 a ajouté aux asymétries de la gouvernance mondiale des migrations (Quashie, Seck).

Les analyses développées empruntent de près ou de loin des perspectives théoriques qui explorent les impasses de la postcolonie (Mbembe, 2005) et démontrent les nécessités de penser en termes de dissociation et de délinéarité, vis-à-vis des récits post-indépendance et des imaginaires du « développement » (Amin, 1987 ; Fanon, 1961) qui sillonnent encore les projections des élites locales et internationales sur le futur du continent et sa place dans le monde. Certains aspects des analyses développées invitent dès lors à souligner les arts de résister (Scott, 1990) à des processus globaux de la domination néolibérale, pour naviguer au sein de celle-ci, voire transformer ses principes d'exclusion en déterminants d'inclusion, sur la base de valeurs et pratiques qui donnent voix à des perceptions africaines subalternes des migrations. Ces dernières éclairent autrement ce qu'être étranger signifie socialement, et peuvent diverger vis-à-vis de ce qu'être traité et perçu comme tel implique institutionnellement.

Devenir étranger par la migration ou effacer cette étiquette dépend de dispositions politiques, économiques, juridiques, sociales, et ne veut pas dire la même chose au Nord et au Sud. Réfléchir sur les modalités d'accueil de l'étranger, sur l'indexation de ce statut, sur les manières de concevoir les appartenances, constitue donc un fil directeur qui irrigue et relie les contributions de ce dossier.

3. Perspectives et analyses proposées

L'article d'Abdou Khadre Diop, intitulé « Le pastoralisme transfrontalier et le droit à la nationalité : quelles perspectives en Afrique de l'Ouest ? », adopte une posture décoloniale, en s'intéressant au cadre juridique qui encadre une forme spécifique de migration sur le continent africain. Celle-ci résulte de pratiques anciennes qui suivent des circulations aléatoires ou pendulaires. Les déplacements des éleveurs nomades ou transhumants en Afrique de l'Ouest soulignent ainsi divers niveaux de contradictions, entre la traversée de plusieurs frontières et le droit de la nationalité qui ancre les appartenances à l'intérieur de frontières fixes et limitées. Ces dernières, tracées durant la période coloniale, constituent un enjeu reconduit par l'État postcolonial, en tant qu'organisation politique centralisée, qui leur donne un poids paradigmatique dans une perspective du droit demeurée eurocentrique. La frontière étant alors conçue comme une barrière juridique, les éleveurs nomades ou transhumants sont présumés étrangers dans toute la région ouest-africaine, bien que la liberté de circulation et la citoyenneté communautaire (sous-régionale) soient consacrées par les textes juridiques de la CEDEAO. Cette citoyenneté repose sur l'obtention de la nationalité (et la preuve de celle-ci) d'un des États membres. Or, le mode de vie pastoral implique une identification complexe des acteurs sociaux concernés et l'acquisition difficile d'une nationalité. La contribution d'Abdou Khadre Diop démontre donc que le cadre juridique autour de ces questions n'est pas absent mais inadapté, et que cette inadaptation aux réalités sociologiques locales renvoie à l'histoire de la construction du droit dans les États postcoloniaux africains, encore dépositaires d'une conception impérialiste de la souveraineté. Ainsi, dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest, le système juridique d'octroi de la nationalité repose sur la combinaison du droit du sang et du double droit du sol. Par ailleurs, seule une approche économique en faveur de la libre circulation du bétail et de la résolution d'enjeux du droit foncier prévaut dans la situation des éleveurs nomades ou transhumants. Le cadre juridique ne concerne pas les personnes elles-mêmes. Enfin, l'angle de la protection internationale des peuples autochtones ne peut non plus suffire à protéger leurs droits humains, puisqu'elle n'inclut pas la notion de mobilité permanente. Ces acteurs migrants sont donc exposés sans protection à des processus d'expulsion et de discrimination, disposent de peu de droit d'accès aux ressources élémentaires (foncier, eau, alimentation) et sont confrontés à un droit à la mobilité limité. Par conséquent, l'analyse d'Abdou Khadre Diop offre des propositions théoriques et pratiques de réformation juridique adaptée aux réalités sociales locales, suivant une perspective qui associe droit, sociologie et anthropologie, et qui emprunte des réflexions à la législation sur les droits des réfugiés. Cette analyse conclut sur l'intérêt de substituer la notion d'espace interconnecté à celle de frontière ou de territoire, et de recourir à la notion de citoyenneté fonctionnelle, qui n'est pas exclusivement fondée sur le droit du sang ou du sol, mais sur un lien de rattachement fonctionnel avec l'État. Ces propositions visent à garantir la liberté de mouvement des éleveurs nomades ou transhumants en Afrique de l'Ouest, à réduire leurs vulnérabilités, à assurer leurs droits fondamentaux et à les préserver de l'apatridie.

La contribution de Ndeye Dieynaba Ndiaye, intitulée « La protection des réfugiés en Afrique. Pour une réforme de l'asile au Sénégal », fait écho sur certains points à celle d'Abdou Khadre

Diop, en revenant sur une compréhension historicisée de la notion d'asile et de ses conditions sur le continent africain, puis de ses transformations internationales depuis la Seconde Guerre Mondiale et les Indépendances africaines. Les dispositions postcoloniales de l'encadrement juridique de l'asile montrent là aussi que les législations portées par les États africains sont inadéquates face aux réalités locales contemporaines pour répondre aux besoins de protection des réfugiés en Afrique. L'analyse de Ndeye Dieynaba Ndiaye propose donc une réflexion en faveur d'une réforme du droit en matière de mobilité, qui se situe en rupture avec le cadre juridique actuel, dont les limites s'accroissent à travers le temps et l'augmentation du nombre de réfugiés sur le continent. Cette analyse souligne notamment l'importance pour les États africains d'intégrer le motif économique dans la définition de l'asile et du statut de réfugié. Pour sa démonstration, cet article s'appuie sur les normes et pratiques juridiques de la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile au Sénégal. Ce cadre inclut presque toutes les conventions internationales qui garantissent le respect des droits fondamentaux de ces migrants, mais leur protection n'apparaît pas effective. L'analyse explore en effet les mesures prises sur le temps long par les autorités sénégalaises et leur application. Elle montre les limites des procédures, qui entravent les conditions de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés au Sénégal et les conditions d'accès à ce statut. Au regard des impasses soulevées, la contribution de Ndeye Dieynaba Ndiaye oriente la discussion vers une réforme locale du droit d'asile, en dégagant des pistes de réflexion qui puissent doter le Sénégal d'un cadre de protection des réfugiés conforme aux principes de souveraineté étatique et des droits humains. Il offrirait ainsi des garanties aux personnes fuyant des persécutions, la préservation de leurs droits économiques et sociaux fondamentaux (travail, éducation, santé) dans le pays d'accueil, et une assurance juridictionnelle de la reconnaissance de leur statut de réfugié. L'analyse rappelle la nécessité de critères plus inclusifs dans les procédures de détermination de ce statut, en raison d'un contexte de persistance de conflits et d'insécurité régionale qui entraînent des déplacements, des dysfonctionnements infrastructurels, la déstabilisation des marchés, et des difficultés accrues de subsistance. A nouveau, considérer le facteur économique, lié à cet ensemble d'éléments concomitants, apparaît central dans la définition juridique, législative et politique du statut de réfugié que pourrait adopter l'État du Sénégal.

En contrepoint des deux études précédentes, celle de Malado Agne ouvre à des enjeux migratoires au-delà du continent africain, en s'intéressant au cadre juridique de la migration dite clandestine, à partir de la législation sénégalaise. Intitulée « L'État face au phénomène de la migration irrégulière vers l'Europe : à la recherche de la souveraineté migratoire du Sénégal », cette étude convoque l'histoire postcoloniale de l'encadrement juridique, politique et institutionnel de cette émigration spécifique dans un contexte de gouvernance mondiale des migrations internationales. Le cadre juridique analysé met en œuvre les desiderata des pays du Nord, avec la complicité politique des dirigeants du Sud, dans lequel chacun cherche à préserver ses intérêts. Ces arrangements politiques et juridiques s'organisent donc au détriment de la souveraineté de l'État du Sénégal, de ses populations et de l'intérêt général. Ils favorisent un écrasement du pouvoir local, la dilution de la centralité de l'État et de sa légitimité démocratique à agir pour le peuple. L'article de Malado Agne interroge ainsi la place et le positionnement du Sénégal, en tant que pays de transit et de départ, dans le jeu des rapports internationaux, inter-régionaux et interétatiques, dont le recours massif à des sources juridiques et politiques et à des ressources financières et matérielles exogènes conduit à une atrophie du pouvoir politique de l'État. Ainsi, les différents aspects de la collaboration du Sénégal aux politiques internationales et européennes de lutte contre l'immigration irrégulière contredit les aspects essentiels du principe de souveraineté. A partir d'une translation des frontières, les objectifs et mécanismes de lutte contre l'immigration irrégulière sont en effet externalisés vers l'Afrique, dont les États s'alignent sur les attentes du Nord global. L'internalisation des politiques européennes et

internationales se manifeste au Sénégal à travers les objectifs poursuivis et la conception de la Politique migratoire, l'intégration de dispositions répressives et sécuritaires au sein du corpus juridique, et l'implantation de moyens de contrôle et de surveillance sur le territoire national. L'effondrement de l'intégrité de l'État et de son autorité face à la gouvernance mondiale des migrations remet en cause son intégrité territoriale. La dépolitisation des accords conclus avec l'agence européenne Frontex et la large collaboration technique de l'État sénégalais le marginalise en tant qu'acteur de décision. Se construit ainsi une vision des migrations qui oppose la gouvernance à l'État souverain, en mobilisant un paradigme censé constituer un instrument efficace de lutte contre les migrations illégales : la vision intégrée migrations-développement. Les instances internationales ont en effet souhaité impliquer les migrants dans le développement économique de leur pays d'origine, tout en incitant les États à intervenir pour valoriser le potentiel apporté par leur diaspora. Mais ce paradigme de la responsabilité collective implique une multitude d'acteurs de la migration internationale et a pour incidence de déposséder l'État de sa propre responsabilité. La coopération internationale, la privatisation et la décentralisation de la question du développement induisent un désengagement de ce dernier (au sens d'organe central) et concourent à l'affaiblissement de son pouvoir d'action politique. L'étude de Malado Agne propose donc une nécessaire révision du cadre de coopération qui encadre le traitement institutionnel et juridique de l'émigration irrégulière vers l'Europe. Les objectifs poursuivis au niveau international ne coïncidant pas avec les intérêts du Sénégal et les aspirations de ses populations, cette révision devrait s'appuyer sur la reconnaissance de la liberté de circulation des personnes, à la faveur des dispositions internationales qui consacrent ce principe et du discours entretenu par ailleurs sur les bienfaits de la migration.

L'étude d'Hélène Quashie, « Devenir un.e résident.e privilégié.e au Sénégal. Migrations depuis l'Occident, ascensions sociales et subversions locales », présente une thématique à contre-courant de celle choisie par Malado Agne. Elle aborde les paramètres sociaux, juridiques, symboliques et politiques par lesquels des ressortissants d'Europe et d'Amérique du Nord, incluant des acteurs des diasporas africaines, acquièrent des privilèges cumulés par la migration vers le Sénégal. Ces privilèges se mesurent aux facilités administratives rencontrées, au faible contrôle exercé par l'État sénégalais, et aux dynamiques du quotidien local dans lesquelles ces résidents du Nord s'inscrivent. L'analyse s'intéresse à la construction d'entre-soi occidentaux, principalement dans le milieu urbain dakarais, et dans une moindre mesure saint-louisien, tout en soulignant leurs fractures sociales et raciales, ainsi que les valeurs et mécanismes de résilience qui sous-tendent les modes de subversion locale, le plus souvent discrets, face à ces rapports de domination globalisés. L'étude s'appuie sur la description de logiques sociales qui organisent toute installation dans une société d'accueil à l'issue d'une trajectoire migratoire : le passage des frontières et le droit de séjour, les modes de domiciliation, l'obtention de ressources, les pratiques de sociabilité. Ces logiques sociales soulignent la structuration et les expériences des privilèges acquis par l'installation dans une société subsaharienne, ainsi que la manière dont ils façonnent les rapports à celle-ci. En dépit de différences d'âge, de ressources, de conditions familiales et de sociabilités, ces réseaux d'interconnaissance internationalisés au sein de la société sénégalaise présentent des trajectoires rarement pensées en sciences sociales. Elles configurent des pratiques et interactions dans des franges sociales de la société d'accueil qui réunissent « par le haut » des acteurs devenus, sur place, fortement dotés en ressources et en capitaux sociaux, symboliques et culturels. Les mouvements migratoires décrits dans cette étude ne sont nouveaux, mais ils passent inaperçus politiquement et académiquement : des acteurs blancs et non blancs partent en effet depuis longtemps depuis les pays du Nord pour s'installer en Afrique. L'histoire (post)coloniale du Sénégal permet de constater que ce pays constitue une terre d'émigration mais aussi d'immigration attractive ancienne, en Afrique,

depuis la Chine et le Moyen Orient, ou encore l'Europe et l'Amérique du Nord. La conversion néolibérale de nouveaux capitaux et l'installation d'entreprises et filiales d'institutions du Nord depuis les années 2000 ont contribué à augmenter les flux migratoires occidentaux, en particulier vers les zones littorales et vers Dakar. Les trajectoires de ces acteurs permettent d'identifier des processus de surclassement social, au croisement de modes de stratification économique locale et globale et d'imaginaires postcoloniaux. Les reconfigurations locales de l'assignation à la blancheur pour désigner des privilèges attestent moins en effet d'une question raciale que d'inégalités sociales creusées dans un contexte de fracture Nord-Sud, qui influence les dynamiques identitaires individuelles et collectives, les styles de vie, les rapports de classe et les positionnements de l'État. L'article d'Hélène Quashie montre ainsi que les modes de subversion locale n'entravent pas la reproduction structurelle de rapports de domination globalisés, mais développent des attitudes infrapolitiques qui les challengent. Ces attitudes passent par des silences qui traduisent des valeurs sociales et des modes de résistance, sous forme de mise en retrait, d'absence, de non-réponse, d'humour et d'ironie, rattachés à des rapports d'inclusion plutôt que d'exclusion. Ces valeurs et résistances donnent corps à des modes de considération de l'autre, qui visent des relations de réciprocité et la régulation d'asymétries et de rapports de pouvoir. Ainsi, des situations du quotidien mettent à jour les tensions entre l'expérience de privilèges cumulés par la migration et la construction du lien social qui évolue localement entre rapports de classe, attentes de réciprocité et subversions résilientes. Ces tensions dessinent en creux des logiques et subjectivités pour faire communauté.

Enfin, l'essai d'Abdourahmane Seck, intitulé « L'Afrique peut-elle peser dans le débat international sur la migration ? Pistes autour de la *teraanga* ou de l'hospitalité », est un élément conclusif de ce dossier thématique à bien des égards. Il aborde en effet les enjeux de circulation sur le continent africain, mais aussi en dehors, les parcours vers le Nord de migrations irrégulières et de réfugiés, et propose parallèlement une étude basée sur des observations et conversations engagées auprès de communautés européennes blanches à Saint-Louis du Sénégal. L'ambition de cet essai est de penser l'Afrique comme une voix qui peut compter dans le débat international sur la migration à travers ses multiples facettes. Cette réflexion critique et décoloniale propose plus globalement de revisiter l'idée d'hospitalité, à la confluence de l'histoire moderne et contemporaine de l'Afrique, et de la philosophie morale et politique. L'analyse d'Abdourahmane Seck souligne que le problème migratoire africain contemporain pose la question de ses racines post-coloniales, à travers des chaînes de responsabilités et de réparations liées aux logiques d'expropriations coloniales comme cause structurelle des crises migratoires. Il pose donc aussi la question de l'éthique de l'accueil. Ainsi, partir d'une positionnalité africaine, de discours et d'imaginaires, de l'histoire et de cultures d'accueil de l'étranger, inscrits dans des savoirs et héritages mobilisables comme références théoriques, critiques et pratiques, est-il possible pour rompre le contrôle des pays du Nord dans le débat international sur la migration ? Sur la base de fragments de vies et d'histoires journalières, dont la trame tisse l'épaisseur d'environnements sociaux, culturels et géopolitiques, cet essai explore des perspectives et expériences différenciées qui façonnent la condition de migrant. Car du Nord au Sud et du Sud au Nord, on n'est ni également étranger, ni également migrant.

Réfléchir depuis Saint-Louis du Sénégal, patrimoine clivant de l'histoire (post)coloniale eurafricaine, creuset historique de migrations internationales et cible privilégiée des interventions de l'Union Européenne dans sa lutte contre l'émigration dite clandestine, éclaire en effet le passé de migration coloniale de l'Europe et les accueils que ses communautés y rencontrent face aux institutions et communautés locales. L'attention portée aux subjectivités et témoignages vivants, où les réponses migratoires parlent par elles-mêmes et pour elles-mêmes, révèle les caractéristiques de la gouvernance internationale de la migration. Explorer la condition de migrant et d'étranger dans le contexte sénégalais, du point de vue de l'existence

de communautés de ressortissants de l'Union Européenne, souligne aussi l'asymétrie des moyens et avantages dont ces communautés bénéficient localement et qu'elles peuvent convertir dans leurs espaces d'origine. Leurs privilèges sont également assurés par des acteurs locaux qui fournissent des services et tiennent des positions importantes à divers niveaux de gouvernance et du commandement territorial et administratif. Ces différents aspects fabriquent des communautés migrantes européennes fortes, autour desquelles le rôle des ambassades et des dispositifs consulaires est déterminant et montre la permanence des dépendances des États africains par rapport aux anciennes métropoles coloniales.

En effet, l'analyse interroge parallèlement l'incapacité des politiques depuis les indépendances africaines à modifier les instruments de gouvernance des migrations, qui ont émergé dans l'après seconde guerre mondiale, se sont accrus avec les systèmes de coopération, les crises et réformes des années 1990, jusqu'aux logiques actuelles de dérégularisation néolibérale globalisée. L'économie politique de maîtrise des circulations non européennes par des dispositifs d'endiguement, de mobilisations financières et militaires, et la complicité des régimes politiques africains ont enrôlé les États et les communautés locales dans la défense de l'agenda migratoire européen. La criminalisation de la migration clandestine a ainsi été intériorisée. L'extension de la souveraineté des pays du Nord dans les pays du Sud ne relève donc pas d'une simple économie impériale.

Toutefois, des discours, savoirs, relations et pratiques complexes dessinent une économie politique de l'accueil et de l'hospitalité, qui invite à penser la question migratoire à partir de perspectives alternatives. Ainsi, l'inconditionnalité de l'accueil atteste de pratiques d'inclusion dans l'analyse du rapport local à la présence de communautés étrangères européennes au Sénégal. L'essai d'Abdourahmane Seck invite ainsi à s'intéresser aux grammaires africaines et ontologiques de l'accueil pour élargir les frontières de celui-ci, dans le contexte global de sociétés contemporaines subjuguées par des modèles qui reposent sur le non-accueil, et au-delà du handicap que constitue l'État africain au sein des agendas mondiaux. Ces pratiques locales réengagent alors des possibilités de réponses à la question : comment l'Afrique s'insère-t-elle dans l'ordre du monde, que peut-elle y apporter et y changer ?

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1987, "A Note on the Concept of Delinking", *Review*, vol. 10, n° 3, p. 435-444

FANON Frantz, 1961, *Les damnés de la terre*, Paris, Éditions Maspéro.

MBEMBE Achille, 2005, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.

SCOTT James C., 1990, *Domination and the arts of resistance: Hidden transcripts*, Yale University Press.